

Communiqué de presse

Fête de la Musique du 21 juin 2012

PROGRAMME

Evénements prévus sous réserve de modification de dernière minute

MARQ (Musée d'Art Roger-Quilliot)

16h : Quatuor Prima Vista

Cour du Centre Blaise Pascal

17h30 : Ensemble Volc'anches

18h : Concert Musique du Monde + Vielle

19h : Ensemble de percussions

20h : Concert d'harmonie municipale

Comité de quartier de St Jacques, place Alexis Piron

A partir de 19h30 : Marc Aurine et l'Orchestre des Monts d'Auvergne

Harmonica et chanson, Jérôme Saint Claude, Clément (acrobaties en musique), Aubi-Ouest et Travel Ouest (Country), Mondial Music (danses indiennes).

Le Petit Théâtre de Vallières : Chorales

20h : Prélude de Durtol

20h45 : Swing-Mary

21h30 : Arc-en-ciel

22h15 : Fontgivière

Salon de coiffure DUST, Place de la Victoire

20h : The Dirt Leopard

Wicked girls and boys (électro) : Mlle Lau & Mr Kaille

Snake (électro)

Place de la Poterne

20h : Atlas (rai)

La Voix du Maghreb (rai)

Place Bergson

Association Danse ta joie – Danses du monde (public invité à danser)

La Coopérative de Mai

19h : Le bal de l'Afrique enchantée (World music)

Bar le Dickens

Kana-Dome (reggae-soul)

The Blurred and suns (variété)

Place de la Treille

21h : Pimentone (jazz)

Les Clermontois pourront également profiter de dizaine de groupes, d'orchestres, de fanfares, d'artistes amateurs ou confirmés, qui animeront la Ville tout au long de cette fête de la musique.



REGLEMENTATION

Suivant l'arrêté préfectoral n°07/05235 du 18 décembre 2007, les cafés, bars, brasseries ont la possibilité de rester ouverts au public jusqu'à 4h du matin maximum dans la nuit du 21 au 22 juin.

Il est fortement recommandé aux musiciens d'interrompre leurs animations à 4h du matin, afin de concilier le caractère festif et populaire de la Fête de la Musique avec le respect minimum de la tranquillité des riverains.

Par arrêté municipal du 13 juin 2012, la vente ambulante de denrées alimentaires et d'alcool sur le domaine public est interdite, sauf autorisations préalables délivrées par la Ville. Des contrôles seront effectués par les services habilités.

Par arrêtés municipaux du 13 juin 2012, les Squares Michel de l'Hospital et Blaise Pascal sont fermés au public du jeudi 21 juin 14h00 au vendredi 22 juin 7h00.

Les exploitants de débits de boissons devront effectuer, autant que possible, le service en terrasse avec des contenants en plastique, ce pour des raisons de sécurité du public.

CIRCULATION

Concernant les interdictions de circulation et de stationnement, par arrêté municipal, la circulation automobile Place de Jaude sur les axes Julien/Colonel Gaspard et Desaix/Blatin est interdite du jeudi 21 juin 18h00 jusqu'au vendredi 22 juin 2h00.

La circulation automobile est également interdite sauf riverains Rue Saint Genès/Place Sugny du jeudi 21 juin 12h00 jusqu'au vendredi 22 juin 2h00.

La circulation du Tram sera stoppée dès 17h45 entre les stations Gaillard et Maison de la Culture. Les stations Jaude et Lagarlaye ne seront pas desservies.

Les bus qui circulent sur l'axe Desaix/Blatin (lignes B, 6, 9, 10) seront déviés dès 17h45 dans les deux sens par la rue Ballainvilliers, avenue Vercingétorix, Bd François Mitterrand, Bd Pasteur, Bd Duclaux. Les arrêts Jaude et Alexandre Varenne ne seront pas desservis.

Les lignes 3, 4, 12, 35 et 36 circulant Place Delille seront déviées dans les deux sens par l'avenue Carnot. Les arrêts Michel de l'Hospital, Delille, Salford, Audollent et Esplanade ne seront pas desservis (Plans de la T2C joints)

La ville de Clermont-Ferrand vous souhaite une excellente fête de la musique. Afin de respecter le travail des agents de la Ville et de préserver la propreté nous espérons que les Clermontois profiteront de cette 31^{ème} fête de la musique dans le respect de l'espace public.